



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015

Date de convocation du conseil municipal : le 21 août 2015

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, Sylvie OLLIVIER, André BONSIGNORE, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Pierre-Emmanuel JACQUEMET, Antoine GIEU et Mikael THOMAS

Absents ou excusés : Marianne MICHEL et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Marianne MICHEL à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Monsieur Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- 1) Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 août 2015.
- 2) Le Conseil :
 - a. approuve la convention commerciale « Carte de comité d'entreprise » avec la SARL « LE PARC DE MAGNY- CINESNOWCARD » pour la vente de titres d'entrées du Pôle Sports Loisirs à tarifs préférentiels aux comités d'entreprises ;
 - b. approuve les tarifs Comités d'entreprises/CINESNOWCARD pour intégration au sein de la régie de recettes existante ;
 - c. approuve les horaires d'ouverture l'Espace Loisirs pour la saison 2015/2016 ;
 - d. approuve la convention d'utilisation du Gymnase de l'Espace Loisirs avec l'association « Vaujany Artistique Club ».
- 3) Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme municipal réuni le 28 août 2015.
- 4) Le Conseil approuve le dossier de demande de qualification « Qualité Tourisme » auprès de la Fédération Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FDOTSI) et s'engage à respecter un référentiel de critères afin d'obtenir le label « Qualité Tourisme ».
- 5) Le Conseil approuve la convention de participation financière avec le SIEPAVEO et la Commune d'HUEZ aux frais d'audit du cabinet BRUYAS/MONCORGE dans le cadre de la fin du contrat de délégation de services publics avec la Société d'Aménagement de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses.
- 6) Le Conseil approuve la convention de participation financière avec le SIEPAVEO pour la mise en conformité de la retenue collinaire de l'Alpette sur le domaine skiable Oz/Vaujany.
- 7) Le Conseil décide de percevoir la taxe de séjour au 31 octobre 2015 et applique les modalités prévues par le décret d'application 2015-970 du 31 juillet 2015, notamment en matière d'exonération.
- 8) Le Conseil décide d'adhérer aux services de la centrale d'achats AGAP'PROFESSIONNEL pour les achats alimentaires réalisés par le Pôle Enfance sous la forme d'une convention d'affiliation globalisée.

- 9) Le Conseil décide d'attribuer le marché pour la réalisation des travaux de sécurisation des hameaux au Groupement CARRON / SOBECA pour un montant de 72 252.40 € HT pour la tranche ferme et 41 670.30 € HT pour la tranche conditionnelle qui sera affermie ultérieurement.
- 10) Le Conseil décide de lancer une consultation sous la forme d'un marché global pour la maintenance des ascenseurs inclinés et la fourniture de pièces de rechange, pour une durée de 4 ans, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application du Code des Marchés Publics.
- 11) Le Conseil décide d'attribuer le marché pour la réalisation de travaux de maçonnerie sur la Commune à la société Ets BONATO FRANCK sous la forme d'un marché à bons de commande d'une durée de 12 mois, renouvelable trois fois par reconduction expresse .
- 12) Le Conseil décide de lancer une consultation pour assurer les garanties maladie ordinaire, longue maladie, décès , accident du travail/maladie professionnelle, maternité selon la procédure adaptée en application des dispositions du Code des Marchés Publics .
- 13) Le Conseil approuve l'acquisition :
- d'un tènement d'une superficie de 65 m² Section F n°198 au Rochas, au prix de 300,00 € du m² soit un prix global et forfaitaire, net vendeur de 19 500,00 €, à l'indivision Consorts CHANOUX – RUET, à confirmer à l'issue du relevé géomètre ;
 - d'un tènement d'une superficie de 22 m² Section F n°1120 au Rochas, au prix de 300,00 € du m² soit un prix global et forfaitaire, net vendeur de 6 600,00 €, à Mesdames Nadine BASSET et Emilie CHABOUD ép. BASSET, à confirmer à l'issue du relevé géomètre.
- 14) Le Conseil approuve la convention de mise à disposition à titre gracieux et temporaire d'une licence IV avec le Comité des Fêtes de VAUJANY.
- 15) Le Conseil autorise Monsieur le Maire à réajuster les chapitres du budget communal 2015 au vu des dernières écritures comptables par décision modificative n°1.



Le Maire,

Yves GENEVOIS